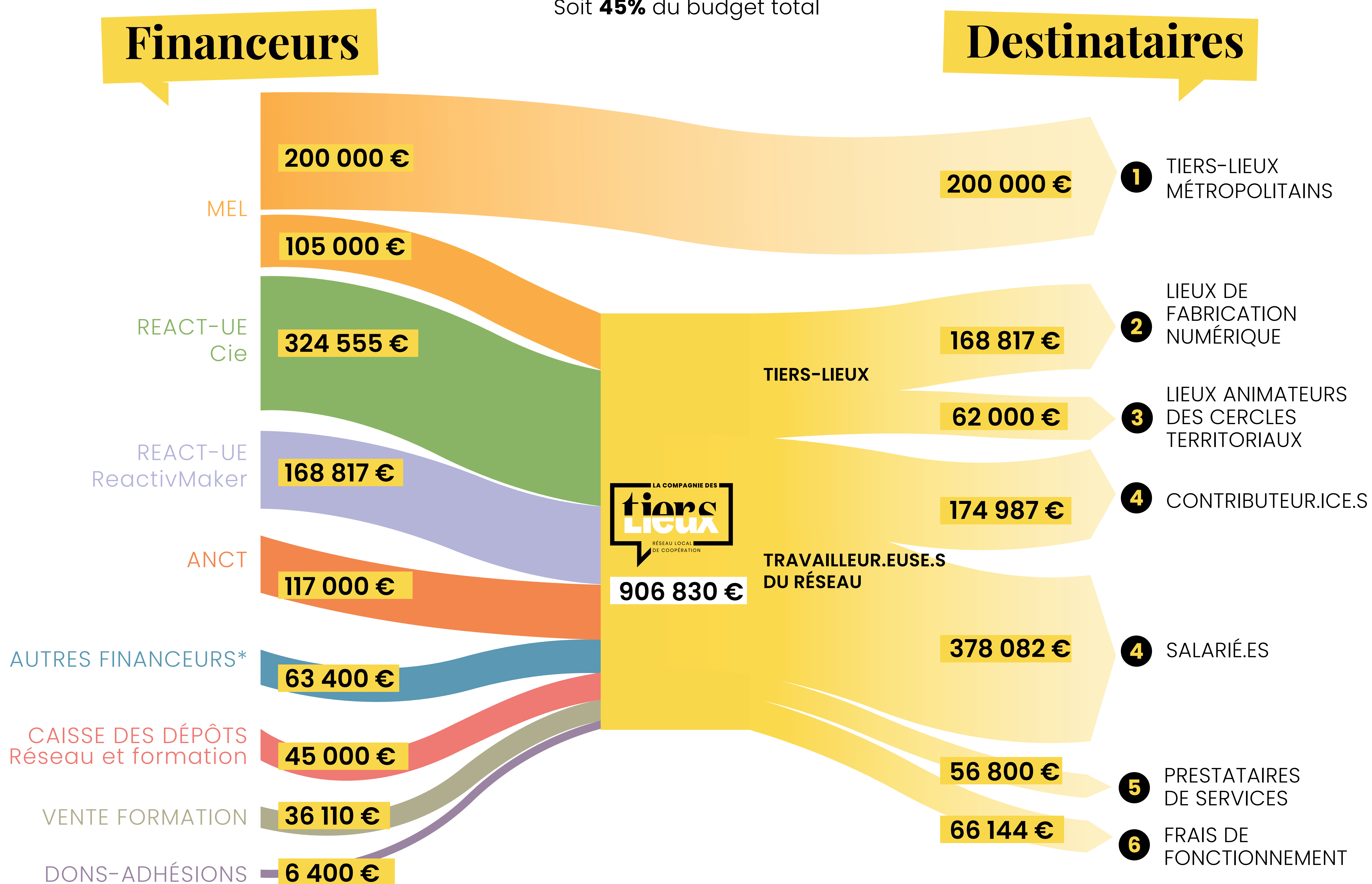


Financements & orientation des budgets

DE LA COMPAGNIE DES TIERS-LIEUX 2023

405 804 € sont redistribués
aux contributeur.ice.s et aux lieux du réseau

Soit **45%** du budget total



*(CARSAT, ANTL et ADEME)

1 Subventions versées aux lieux dans le cadre de l'Appel à Projets Tiers Lieux de la MEL. Ce dispositif a été co-construit par la Compagnie des Tiers-Lieux.

2 Projet FEDER co-porté par 5 lieux de fabrication numérique dont la Compagnie sert de chef de fil.

3 Les Cercles Territoriaux sont portés par des tiers-lieux d'un même territoire. Les membres du Cercle déterminent les besoins et les ressources qu'ils souhaitent mettre en commun pour mener à bien un projet collectif. La gouvernance du Cercle et la rétribution des actions s'organisent autour d'un budget contributif.

4 Ces budgets sont fléchés en début d'année car ce qu'il y a à faire est connu d'avance. Une partie est fléchée vers des postes salariés dans l'association, l'autre vers des contributeurs.ice.s extérieur.e.s qui facturent leurs interventions.

5 Les prestataires ne sont pas impliqués dans la dynamique du budget contributif (ex : imprimeurs, graphiste, CAC, Expert Comptable, etc...)

6 L'incompressible : loyer, location de salles, services numériques, déplacements, un peu de manger, un peu plus à boire, ça va vite !